

Pour plus de renseignements et bénéficier d'un accompagnement personnalisé, les conseillers d'Urbanis, bureau d'étude missionné par Grand Paris Seine Ouest, sont à votre disposition.

Ceux-ci assurent l'instruction de votre aide et étudient l'ensemble des subventions auxquelles vous pouvez prétendre.

Par téléphone ou e-mail au 01 41 10 81 10 seineouest.mieuxchezmoi@urbanis.fr

## DANS LES PERMANENCES LOCALES DU TERRITOIRE

**Hôtel de ville de Boulogne-Billancourt** le mardi et le vendredi de 9h30 à 12h

Hôtel de ville de Chaville

le  $3^{\rm e}$  vendredi du mois de  $9{\rm h}$  à  $12{\rm h}$ 

**Centre administratif d'Issy-les-Moulineaux** le mardi de 13h30 à 16h

#### Mairie de Meudon

le 2e mercredi de chaque mois de 11h à 13h

**Centre social Millandy de Meudon-la-Forêt** le 4° mercredi de chaque mois de 10h à 12h

#### **CCAS de Sèvres**

le 3º jeudi de chaque mois de 13h30 à 16h30

**Centre administratif de Vanves** le mardi de 14h à 16h



Grand Paris Seine Ouest s'engage en matière d'accessibilité, pour améliorer le quotidien de chacun et notamment des personnes handicapées, conformément à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

### www.seineouest.fr

http://seineouest.aideshabitat.com



Imprimé sur du papier 100% recyclé. Ne pas jeter sur la voie publique.



**Grand Paris Seine Ouest** vous accompagne dans la conception et la réalisation de vos travaux d'adaptation de votre logement.



### **UN DISPOSITIF PERSONNALISÉ**

L'accompagnement par un ergothérapeute et un technicien spécialisés dans la conception et la réalisation de travaux d'adaptation.

Le remboursement de la visite d'un ergothérapeute à votre domicile, dans la limite de 250€ (coût moven d'une visite: 190€).

Une subvention d'un montant maximal de 3 000 € pour la réalisation de vos travaux.



#### **VOUS POUVEZ BENEFICIER DE CE DISPOSITIF SI:**

- Vous habitez l'une des 8 villes de Grand Paris Seine Ouest.
- Vous êtes âgé(e) de plus de 70 ans (ou 60 ans, sur avis médical).
- Et/ou votre handicap est reconnu par la MDPH.

Cette aide est octroyée, sans condition de ressources, à toute personne qui souhaite réaliser des travaux d'adaptation de sa résidence principale (parties privatives en copropriété), qu'elle soit propriétaire, locataire ou hébergée à titre gratuit.

# ACCOMPAGNEMENT, **AUTONOMIE**, QUOTIDIEN, **CONFORT**



## **LES CONSEILS** D'UN ERGOTHERAPEUTE À DOMICILE

Ce professionnel de santé vous aide à préserver et à développer votre autonomie dans votre environnement quotidien et vous conseille sur les projets d'aménagement les plus adaptés à vos besoins.

